

## Communiqué de Presse – René Revol

Fait à Grabels le 27 février 2015

Suite aux allégations mensongères publiées dans le post intitulé « René Revol fait un beau cadeau foncier à un entrepreneur du bâtiment » du blog « Montpellier Journal » et à la diffusion d'un tract de 4 pages non signé (reproduisant ce post) sur la Commune de Grabels, j'ai décidé de poursuivre ce blog et son auteur ainsi que toute personne qui s'est rendu coupable de complicité de diffamation publique par quelques voies que ce soit.

Cette décision murement réfléchie a été prise après conseil. Ces propos infondés reflètent une réelle intention de nuire, je ne me laisserai pas diffamer impunément.

La liberté de la presse est un droit inaliénable. Celle-ci est encadrée depuis son origine par des lois qui en posent les limites. Informer n'est ni injurier ni encore diffamer.

Je tiens donc l'ensemble des éléments de ce dossier à la disposition de la justice.

Je suis serein et fais confiance à la justice de notre République.

René Revol